

LEGENDE

Principe de représentation des mitoyennetés :

NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble

- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
- Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
- Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
- Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Atrium

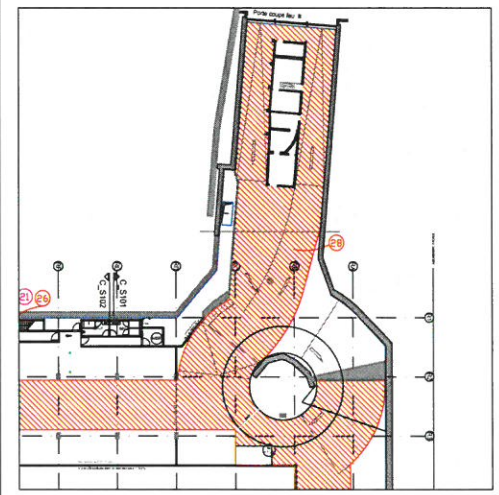
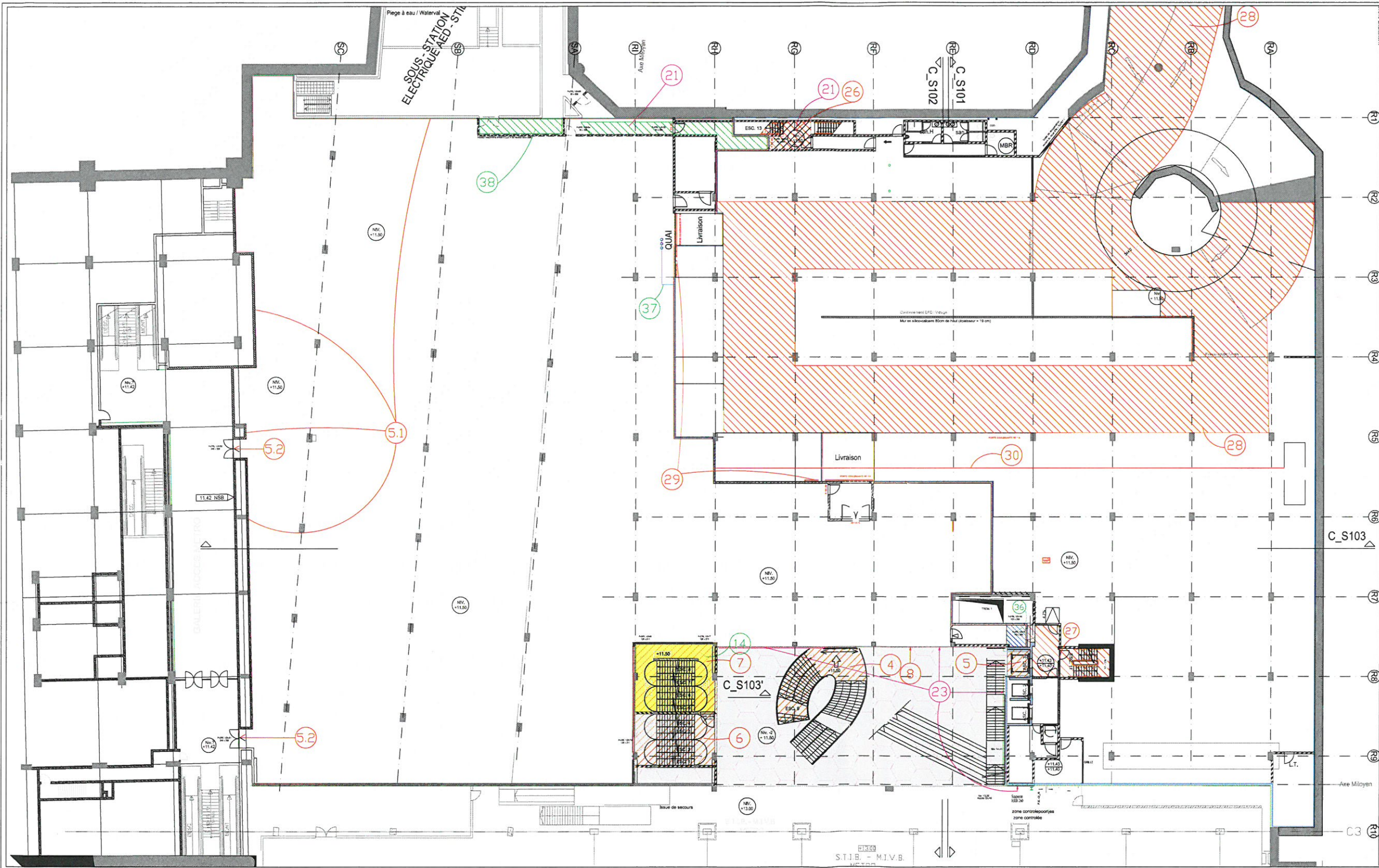
x Identification de servitude

0 1 2 3 4 5 10 15 20 m

Copropriété "Parking et Musée"

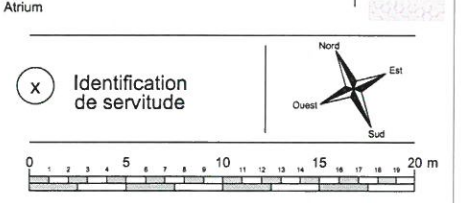
Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

Plan N°2 : Niveau -1 Echelle A0 : 1/100 Version du : 23-12-2013



LEGENDE

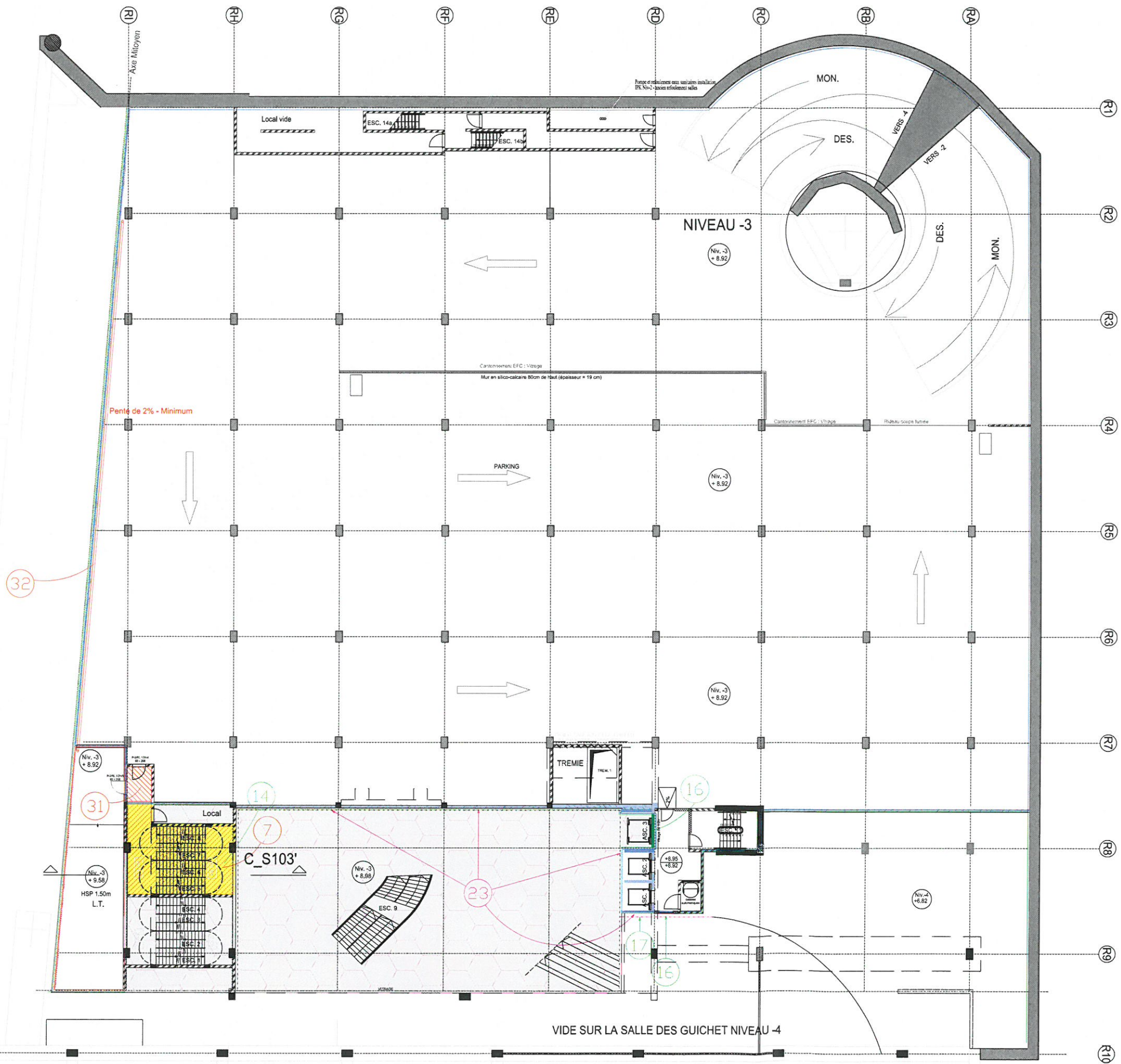
- Principe de représentation des mitoyennetés :
- NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble
- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
 - Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
 - Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
 - Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
 - Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
 - Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
 - Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
 - Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
 - Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale



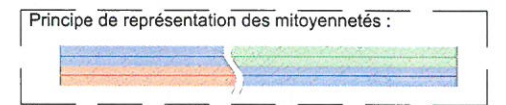
Copropriété "Parking et Musée"

Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

Plan N°3 : Niveau -2 | Echelle A0 : 1/100 | Version du : 23-12-2013

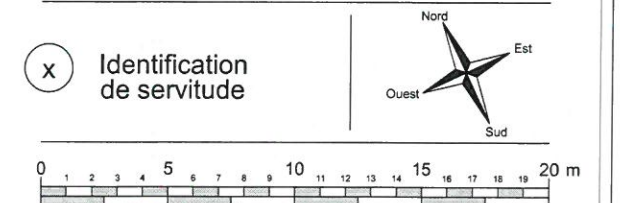


LEGENDE



NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble

- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
- Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
- Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
- Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Atrium



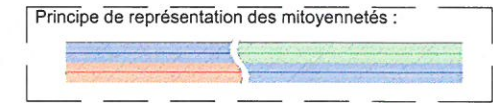
Copropriété "Parking et Musée"

Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

Plan N°4 : Niveau -3 | Echelle A0 : 1/100 | Version du : 23-12-2013

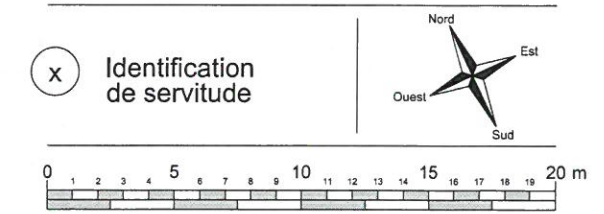


LEGENDE



NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble

- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
- Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
- Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
- Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Atrium

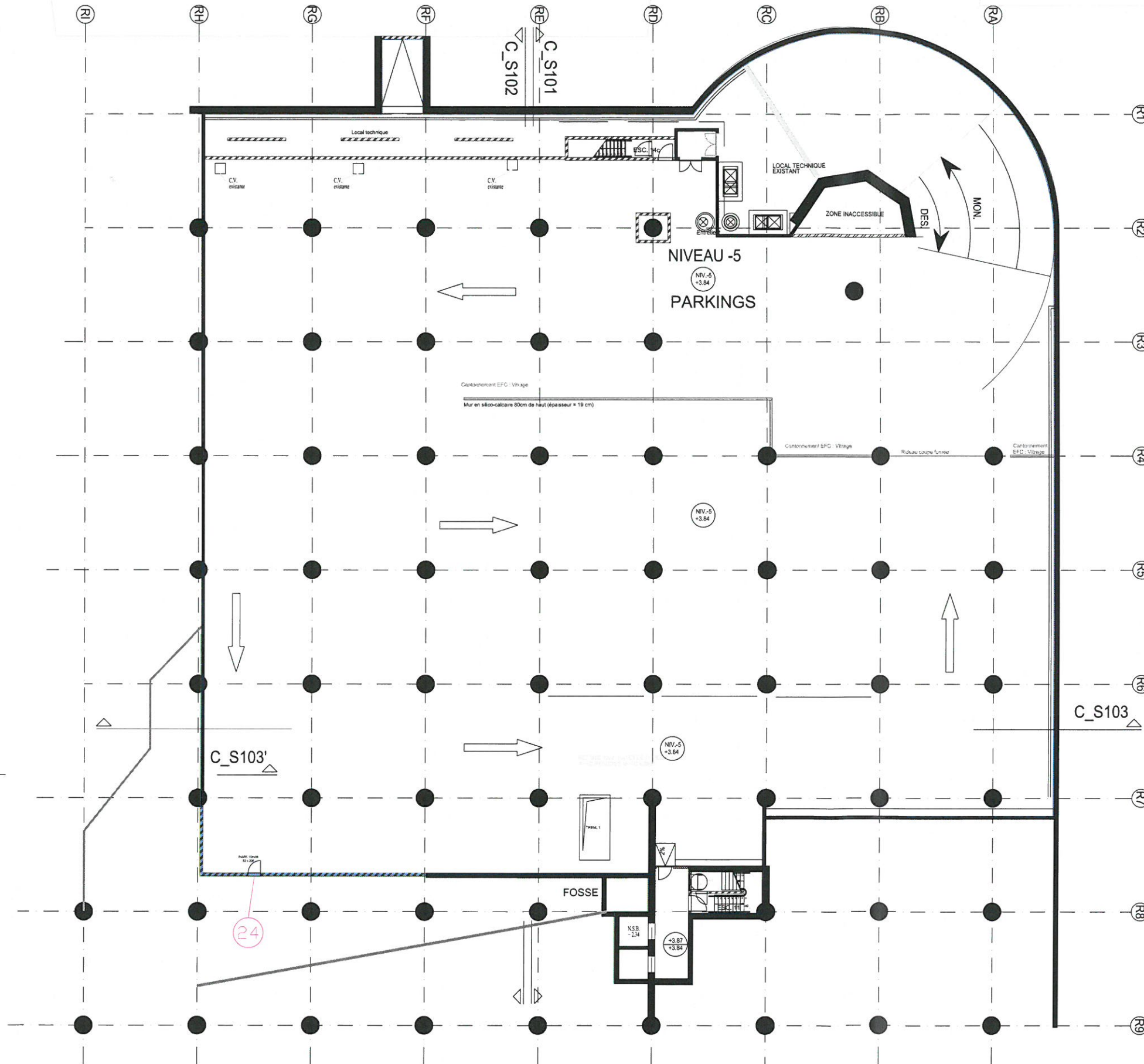


Copropriété "Parking et Musée"

Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

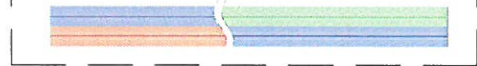
Plan N°5 : Niveau -4 | Echelle A0 : 1/100 | Version du : 23-12-2013

Rogier Tower



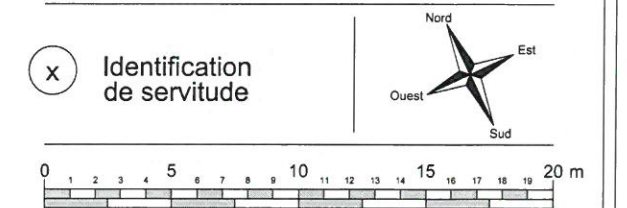
LEGENDE

Principe de représentation des mitoyennetés :



NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble

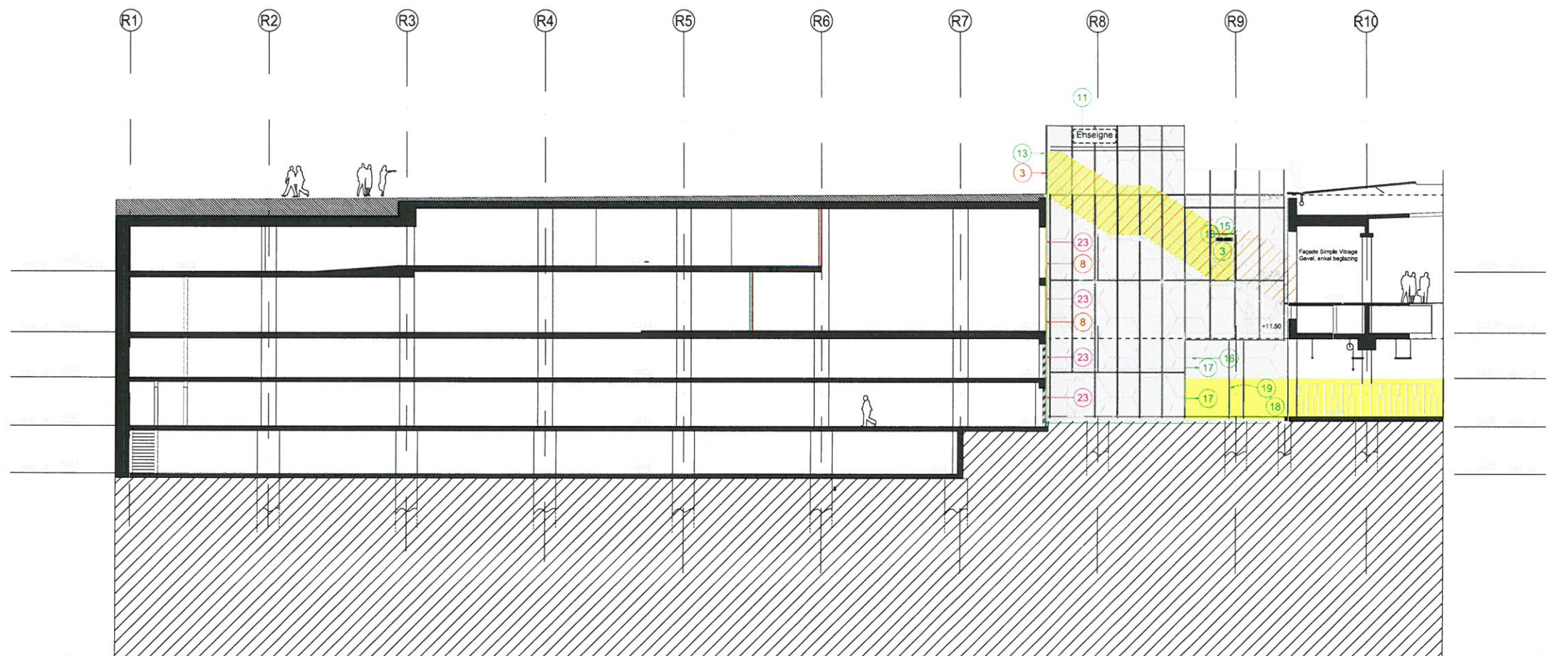
- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
- Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
- Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
- Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Atrium



Copropriété "Parking et Musée"

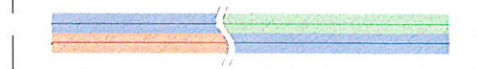
Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

Plan N°6 : Niveau -5 | Echelle A0 : 1/100 | Version du : 23-12-2013



LEGENDE

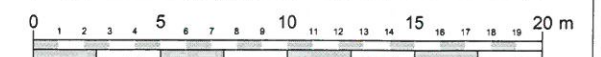
Principe de représentation des mitoyennetés :



NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble

- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
- Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
- Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
- Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Atrium

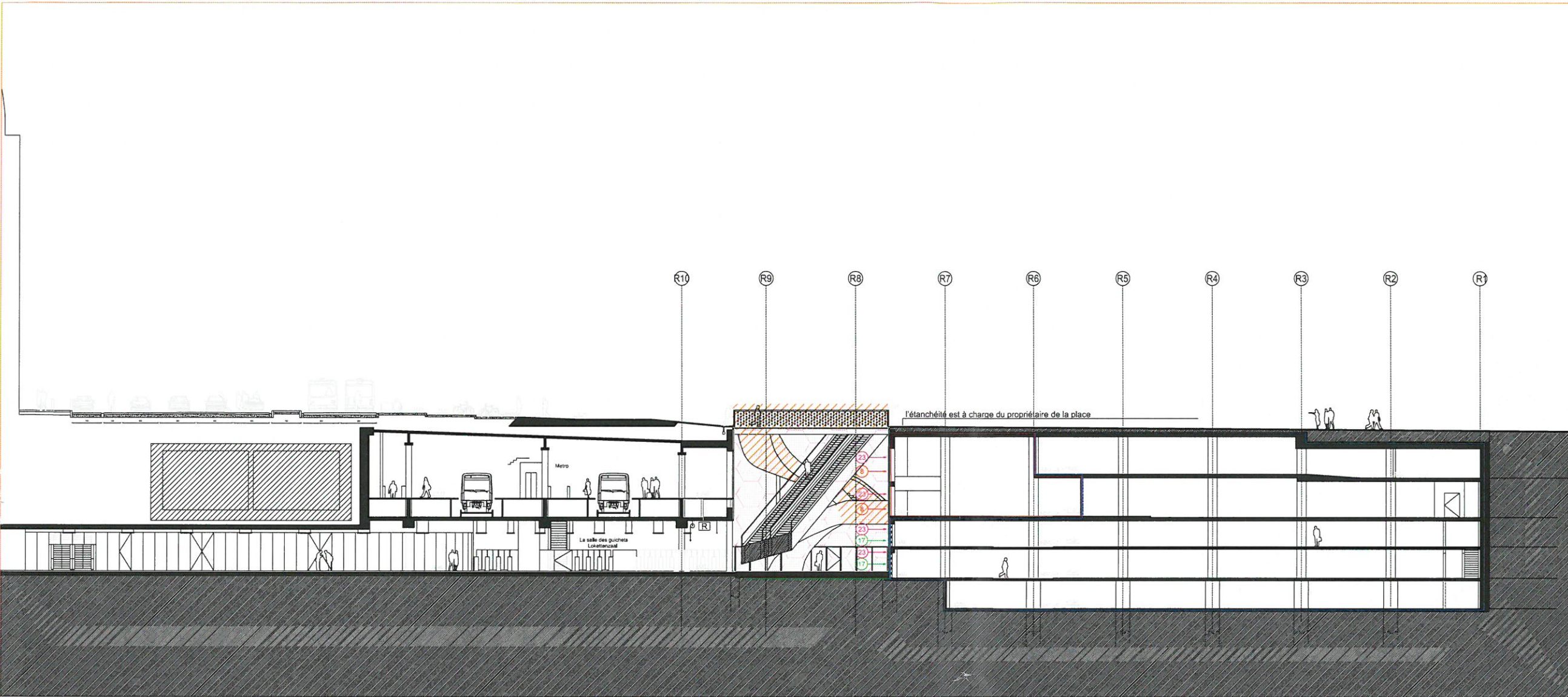
x Identification de servitude



Copropriété "Parking et Musée"

Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

Plan N°7 : Coupe S101 | Echelle A0 : 1/100 | Version du : 23-12-2013



LEGENDE

Principe de représentation des mitoyennetés :

NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble

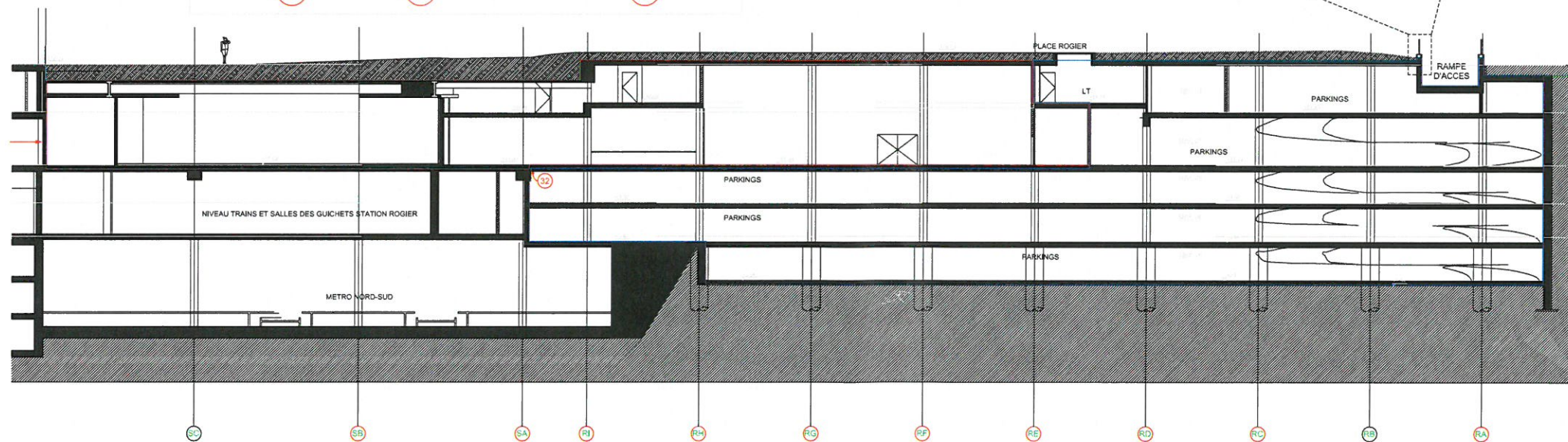
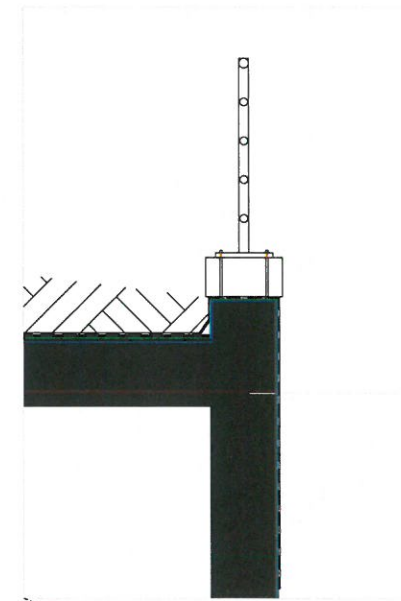
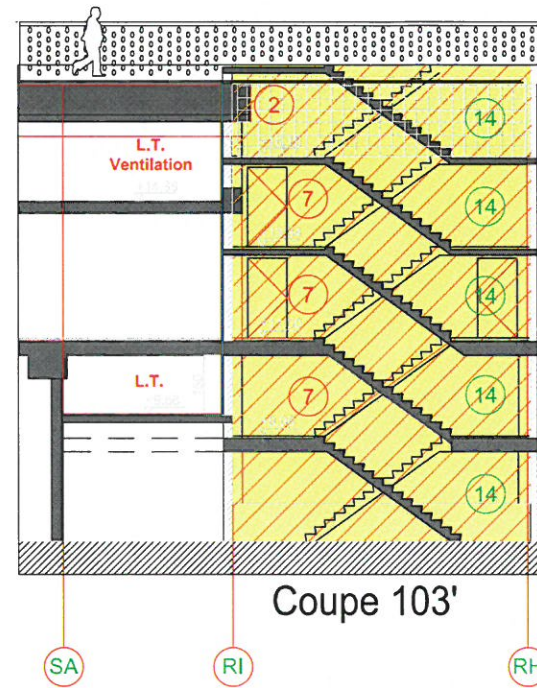
- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
- Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
- Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
- Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Atrium

x Identification de servitude

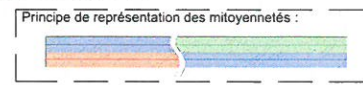
Copropriété "Parking et Musée"

Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

Plan N°8 : Coupe S102 | Echelle A0 : 1/100 | Version du : 23-12-2013



LEGENDE

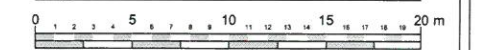


NB : Les murs extérieurs entre copropriété et terre-plein appartiennent en pleine propriété à la copropriété dans son ensemble

- Fonds/murs appartenant à la région Bruxelles-Capitale et exclu de la copropriété.
- Partie privative/murs appartenant au LOT A et faisant partie de la copropriété. (Salle)
- Partie privative/murs appartenant au LOT B et faisant partie de la copropriété. (Parking)
- Servitude portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit de la région Bruxelles-Capitale
- Servitudes portant sur le fonds appartenant à la région Bruxelles-Capitale exclue de la copropriété au profit du lot B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit du LOT A
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT A au profit du LOT B
- Servitudes portant sur le fonds appartenant au LOT B au profit de la région Bruxelles-Capitale

Atrium

(x) Identification de servitude



Copropriété "Parking et Musée"

Annexe N°2 de l'acte de base et de constitution des servitudes

Plan N°9 : Coupe S103 | Echelle A0 : 1/100 | Version du : 23-12-2013

